

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue lundi 6 décembre 2021 à 20 h au 12, rue Louis-Joseph-Doucet.

Sont présents : Mmes les conseillères Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet, Josée Castonguay et MM. les conseillers Martin Lavallée, François Boisjoly, sous la présidence du maire M. André Villeneuve.

Assiste également à la séance, le secrétaire-trésorier et directeur général M. Marc-André Maheu, à titre de secrétaire de la séance, et la secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe Mme Brigitte Beuparlant.

2021-12-396

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-12-397

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- (396) 1. Vérification du quorum et ouverture de la séance;
- (397) 2. Adoption de l'ordre du jour;
- (398) 3. Adoption des procès-verbaux des 15 et 22 novembre 2021;
- (399-402) 4. Information et suivi de dossiers;
- 5. Administration :
 - 5.1. Registre public des déclarations faites par un membre du conseil – dépôt;
 - 5.2. Dépôt des rapports d'audit – adoption du budget 2021 et du PTI 2021-2023;
 - (403) 5.3. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement sur la régie interne des sessions du conseil;
 - (404) 5.4. Calendrier de séances 2022;
 - (405) 5.5. Formation « Rôle et responsabilités des élus »;
 - (406) 5.6. Budget des fêtes;
 - (407) 5.7. Cellulaire maire;
 - (408) 5.8. Collecte de sang du maire;
 - (409) 5.9. Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale – reddition de compte;
 - (410) 5.10. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales – reddition de compte;
 - (411) 5.11. Comité consultatif de transport de la MRC – nomination d'un représentant;
 - (412) 5.12. Office régional d'habitation de la MRC de D'Autray – nomination d'un représentant;
 - (413) 5.13. Agence de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière – nomination d'un représentant;
 - (414) 5.14. Comité de vigilance – lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas – nomination d'un représentant;
- 6. Sécurité publique :
 - (415) 6.1. Comité de sécurité incendie – nomination d'un représentant;
 - (416) 6.2. Société canadienne de la Croix-Rouge – renouvellement d'entente;
- 7. Travaux publics;
- 8. Période de questions;
- 9. Hygiène du milieu :
 - (417) 9.1. Collecte des matières résiduelles destinées à l'élimination – prolongement de contrat;
- 10. Loisirs et culture :
 - (418) 10.1. Carnaval 2022;
 - (419) 10.2. Fête nationale 2022;
 - (420) 10.3. Camp de jour – protocoles d'entente 2022 (relâche et estival);
 - (421) 10.4. Bibliothèque Ginette-Rivard-Tremblay – nomination des représentants officiels;

- (422) 11. Urbanisme et mise en valeur du territoire :
11.1. Comité consultatif d'urbanisme – nomination d'un représentant;
(423) 11.2. Comité de démolition – nomination des représentants;
(424-426) 12. Courrier;
(427-428) 13. Approbation des comptes payés et à payer;
14. Divers;
15. Période de questions;
(429) 16. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-12-398

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 15 ET 22 NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que les procès-verbaux des 15 et 22 novembre 2021 soient adoptés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-12-399

AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2021-06-201 SERVITUDE – PUIITS 5

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que la résolution 2021-06-201 soit amendée par le remplacement des mots suivants « M. Denis Desrochers » par les mots suivants « M. Pierre Sauvé ».

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-12-400

AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2021-10-353 DÉNEIGEMENT – PUIITS 6

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que la résolution 2021-10-353 soit amendée par le remplacement du montant suivant « 1 800 \$ » par le montant suivant « 2 300 \$ ».

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-12-401 BUDGET 2022 ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024 – DATES D'ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 du Code municipal, les municipalités doivent adopter leur programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 avant le 31 décembre 2021, et ce, malgré l'année d'élection générale.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la résolution 2021-11-371 soit abrogée.

Que l'adoption du budget pour l'année financière 2022 ait lieu lors d'une séance extraordinaire le 31 janvier 2022 à 20 h et que l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 ait lieu lors d'une autre séance extraordinaire le 14 décembre 2021 à 19 h.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-12-402

NOMINATION – COORDONNATEUR DES MESURES D'URGENCE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie a procédé, par le biais de sa résolution 2013-12-380, à la nomination de monsieur Daniel Brazeau, à titre de directeur du Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray, à la fonction de coordonnateur des mesures d'urgence pour la Municipalité de Lanoraie;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Brazeau occupe le poste de coordonnateur des mesures d'urgence pour la Municipalité de Lanoraie depuis le 16 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Brazeau a quitté ses fonctions de directeur du Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray, le 30 novembre dernier, pour un départ à la retraite;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de D'Autray a conclu, au départ à la retraite du Service de sécurité incendie de monsieur Daniel Brazeau, une entente avec ce dernier afin qu'il puisse poursuivre ses fonctions en sécurité civile.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSE PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal, abroge à toutes fins que de droit la résolution 2013-12-380.

Que le conseil municipal nomme monsieur Daniel Brazeau à la fonction de coordonnateur des mesures d'urgence pour la Municipalité de Lanoraie;

Que le secrétaire-trésorier et directeur général, monsieur Marc-André Maheu, demeure coordonnateur adjoint des mesures d'urgence pour la Municipalité de Lanoraie;

Que le conseil municipal autorise le maire, monsieur André Villeneuve ou la mairesse suppléante, madame Lyne Clermont, et le secrétaire-trésorier et directeur général monsieur Marc-André Maheu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lanoraie, tous les documents relatifs à ce dossier.

Que le plan des mesures d'urgence de la Municipalité de Lanoraie soit modifié en conséquence et qu'une copie de la présente résolution soit acheminée au ministère de la Sécurité publique du Québec.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL – DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1), le secrétaire-trésorier et directeur général dépose un extrait du Registre public des déclarations faites par un membre du conseil selon les modalités fixées par le Code d'éthique et déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Lanoraie, depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait du registre a été déposé.

DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT – ADOPTION DU BUDGET 2021 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023

Les rapports d'audit relatifs à l'adoption du budget 2021 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2022-2023 sont déposés officiellement en vertu de l'article 86.8 de la Loi sur la Commission municipale du Québec.

2021-12-403

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SESSIONS DU CONSEIL

La conseillère Josée Castonguay donne avis de motion à l'effet qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 1-2000 sur la régie interne des sessions du conseil.

Le projet de règlement est déposé par la conseillère Josée Castonguay.

2021-12-404

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022. Ces séances se tiendront le mardi (sauf exception) et débuteront à 20 h :

10 janvier (lundi)	3 mai	6 septembre
1 ^{er} février	7 juin	4 octobre
1 ^{er} mars	5 juillet	1 ^{er} novembre
5 avril	9 août	6 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-12-405

FORMATION « RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS »

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 2 500 \$ (taxes en sus) soit accordé pour la formation « Rôle et responsabilités des élus » le 12 février 2022.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-12-406 BUDGET DES FÊTES

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget maximal de 2 800 \$, en cette période des fêtes, afin de souligner le travail effectué tout au long de l'année par les employés municipaux.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-12-407

CELLULAIRE – MAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'autoriser l'achat d'un cellulaire pour le maire par le secrétaire-trésorier et directeur général.

D'abroger la résolution 2014-01-009 REMBOURSEMENT – FRAIS DE CELLULAIRE.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-12-408

COLLECTE DE SANG DU MAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

De mandater l'agente de communication à planifier la collecte de sang annuelle du maire avec l'organisme Héma-Québec, laquelle aura lieu le 28 février à l'école La Source d'Autray.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-12-409

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE – REDDITION DE COMPTE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le conseil de la Municipalité de Lanoraie approuve les dépenses d'un montant de 44 788,45 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-12-410

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – REDDITION DE COMPTE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés du 15 juillet au 3 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- La présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil de la Municipalité de Lanoraie autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-12-411

COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT DE LA MRC – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée

ET RÉSOLU

De mandater la conseillère madame Marie-Ève Mondor pour représenter la municipalité sur le Comité consultatif de transport de la MRC de D'Autray.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-12-412

OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DE LA MRC DE D'AUTRAY – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

De mandater le maire monsieur André Villeneuve pour représenter la municipalité à l'Office régional d'habitation de la MRC de D'Autray.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-12-413

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De mandater le conseiller monsieur Martin Lavallée pour représenter la municipalité à l'Agence de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-12-414

COMITÉ DE VIGILANCE – LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE SAINT-THOMAS – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De mandater la conseillère madame Marie-Ève Mondor pour représenter la municipalité sur le Comité de vigilance relatif au lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-12-415

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

De mandater le maire monsieur André Villeneuve pour représenter la municipalité sur le Comité de sécurité incendie de la MRC de D'Autray.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

De procéder au renouvellement de l'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge pour un an, et qu'un montant de 890,63 \$ soit autorisé à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 20 H 25 À 20 H 32

2021-12-417 COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DESTINÉES À L'ÉLIMINATION – PROLONGEMENT DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la résolution 2018-12-458.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la Municipalité exerce son droit tel que prévu au contrat la liant à la compagnie EBI Environnement inc. pour des services de collecte et transport de matières résiduelles pour les années 2022 et 2023 au montant total de 167 983,86 \$ (taxes en sus).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-12-418 CARNAVAL 2022

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le Service des loisirs soit autorisé à organiser le carnaval d'hiver 2022, à effectuer les dépenses nécessaires pour la tenue du carnaval et à signer les contrats avec les différents intervenants, et ce, conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement 96-2017.

Qu'un montant de 7 000 \$ soit autorisé à cette fin et que le secrétaire-trésorier et directeur général soit autorisé à payer les factures du carnaval à même les autres revenus et subventions de cette activité.

Que la tenue du carnaval soit conditionnelle aux consignes sanitaires en vigueur établies par le gouvernement du Québec.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-12-419 FÊTE NATIONALE 2022

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le Service des loisirs soit autorisé à organiser la fête nationale 2022, à effectuer les dépenses nécessaires pour la tenue de celle-ci et à signer les contrats avec les différents intervenants, et ce, conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement 96-2017.

Que le secrétaire-trésorier et directeur général soit autorisé à payer les factures de la fête nationale à même les autres revenus et subventions de cette activité.

Que la tenue de la fête nationale soit conditionnelle aux consignes sanitaires en vigueur établies par le gouvernement du Québec.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-12-420

CAMPS DE JOUR – PROTOCOLES D'ENTENTE 2022 (RELÂCHE ET ESTIVAL)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le secrétaire-trésorier et directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, les protocoles d'entente pour la gestion du camp de la semaine de relâche scolaire et le camp de jour estival pour l'année 2022 avec l'organisme L'Air en fête inc., lesquels protocoles sont annexés aux présentes pour en faire partie intégrante.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-12-421

BIBLIOTHÈQUE GINETTE-RIVARD-TREMBLAY – NOMINATION DES REPRÉSENTANTS OFFICIELS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseiller monsieur Martin Lavallée, soit nommé « représentant » de la bibliothèque Ginette-Rivard-Tremblay pour l'année 2022.

Que la responsable de la bibliothèque et de la culture madame Marie-France Letreiz soit nommée « coordonnatrice » de la bibliothèque Ginette-Rivard-Tremblay pour l'année 2022.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-12-422

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De mandater le conseiller monsieur Martin Lavallée pour siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-12-423

COMITÉ DE DÉMOLITION – NOMINATION DES REPRÉSENTANTS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

De mandater les conseillères mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor et le conseiller monsieur François Boisjoly pour siéger sur le Comité de démolition.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-12-424 JEUNESSE, J'ÉCOUTE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 250 \$ soit versé à l'organisme Jeunesse, J'écoute.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-12-425 CENTRAIDE LANAUDIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

De verser un montant de 200 \$ à Centraide Lanaudière à l'occasion de leur collecte de fonds annuelle.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-12-426 ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE BERTHIERVILLE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De verser un montant de 200 \$ à l'Association du hockey mineur de Berthierville à l'occasion de leur tournoi La Coupe des présidents.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-12-427 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le secrétaire-trésorier et directeur général;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier et directeur général a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le secrétaire-trésorier et directeur général au montant de 462 812,72 \$ (520674 à 520838, PA 1020 à PA 1035, 10445 à 10446, 10518, 10527 à 10533, 10535 à 10587, 10589 à 10596, 10598) soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

La conseillère Lyne Clermont dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des discussions, et s'abstient de voter sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

2021-12-428

COMPTE À PAYER – SOUDURES SPÉCIALISÉES ANDRÉ BEAULIEU INC.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le compte à payer de Soudures spécialisées André Beaulieu inc., au montant de 4 484,03 \$ (10588), pour la fourniture d'une boîte pour le panneau électrique sur Les promenades, soit accepté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère Lyne Clermont reprend sa place à la table des délibérations.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 20 H 44 À 20 H 48

2021-12-429

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 20 h 48.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, secrétaire-trésorier et directeur général

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

André Villeneuve, maire